

Il s'y oppose d'autant plus qu'il est prévu de traiter ces questions dans le cadre des communications du Maire et des Adjointes. L'argumentation selon laquelle le règlement intérieur du Conseil Municipal permet d'ajouter des questions écrites à l'ordre du jour n'est pas retenue par le Maire qui rappelle que ce règlement « permet » mais « n'oblige pas » l'ajout de questions écrites et, qu'en tout état de cause, il n'y a pas lieu d'ajouter des questions dès lors qu'il est prévu de les aborder au cours de l'ordre du jour proprement dit.

Les 6 Élus de l'opposition (*Laurent BALU, Catherine DE SMET, Christiane HAMEL/BRUN, Jean LEMARIÉ, Pierre LILLE et Valérie PINEL*), considérant qu'ils sont devant « un acte d'autoritarisme non démocratique » décident alors de quitter la réunion. Il est 21 h.

II – POLITIQUE « JEUNES ADULTES »

Martine LAVENAC, Premier Maire Adjoint chargé de la Culture et de la Jeunesse, rappelle que, sur décision du Conseil Municipal en date du 20/04/2009, un poste d'**animateur de rue** à temps partiel a été créé pour une durée de 6 mois.

C'est ainsi qu'un professionnel a été recruté avec mission d'aller à la rencontre des jeunes adultes (*17-25 ans*) de notre commune afin de créer un lien avec eux et d'instaurer un dialogue. Il a une action préventive, instructive et éducative et est sur le terrain le soir entre 21 et 23 h, essentiellement le week-end. Un bureau équipé d'un ordinateur et d'Internet a été mis à sa disposition pour recevoir les jeunes qui souhaitent le rencontrer, individuellement ou en groupe. Pour répondre au souhait de cette jeune population, la halle de sports a été mise à sa disposition tous les lundis soirs dans le cadre d'une charte de respect des lieux que chaque jeune a signée.

Après 6 mois d'intervention, ce travail d'animateur de rue s'avère positif, son action est bénéfique, même si tout n'est pas réglé. C'est pourquoi, elle propose au Conseil Municipal, qui l'accepte à l'**unanimité**, de prolonger de 6 mois le contrat de cet animateur de rue.

III – AFFAIRES FINANCIÈRES

A – Décision modificative n°3 au budget 2009

Pierre ESTRADÉ détaille et commente ce document qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 9 369 € et en section d'investissement à 15 400 €. Elle est adoptée à l'**unanimité**.

B – Revalorisation des tarifs de location des salles du Domaine de la Baronnie

Le Maire rappelle que les dernières revalorisations datent d'avril 2006 et de septembre 2008 et que, par le jeu des réservations, leur plein effet intervient pratiquement un an après la décision. Il convient de noter qu'elles se sont révélées insuffisantes pour permettre à la DSP Baronnie d'atteindre un équilibre budgétaire en raison de fortes évolutions de charges notamment le prix du gaz nécessaire au chauffage des bâtiments, l'extension des horaires de gardiennage pour pallier les incivilités et l'augmentation du nombre de locations par des Brettevillais qui acquittent un prix de location minoré par rapport à celui des locations consenties à des horsains. Cette situation a conduit le Conseil Municipal à allouer à la DSP Baronnie une subvention d'équilibre pour combler le déficit 2008 et un déficit du même ordre est envisagé pour l'exercice 2009.

Il précise que la Commission des Finances a étudié ce projet de revalorisation des tarifs et y a apporté quelques modifications en modulant les taux des revalorisations entre la Grange et le Manoir.

Le débat s'engage alors sur les propositions tarifaires issues de la Commission des Finances qui se présentent ainsi :

- ✓ pour la location de la Grange à Dîmes, elles présentent une revalorisation de 12 % en tarif de base et de 10 % pour les Brettevillais et associations brettevillaises,
- ✓ s'agissant du Manoir :
 - la revalorisation est de 10 % pour la location du cellier seul,
 - elle est de 7 % pour la location du rez-de-chaussée complet.

Après échange de vues et sachant qu'en raison de leurs responsabilités au sein de l'AGACSBO, Olivier SAINT-MARTIN, Marie ASSELINE et Maud VIDEAU ne participent pas au vote, c'est par **18 voix pour**, que le Conseil Municipal adopte ces propositions tarifaires et fixe ainsi les tarifs de base :

- ✓ 2 100 € TTC pour la Grange à Dîmes,
- ✓ 331 € TTC pour le cellier du Manoir seul,
- ✓ 596 € TTC pour le rez-de-chaussée complet du Manoir

sachant que sur les tarifs pour les Brettevillais et associations brettevillaises sont appliquées des réfections importantes.

C. Mise en place des emprunts prévus au budget

Les budgets 2008 et 2009 prévoyaient la réalisation d'emprunts pour un total de 358 000 € mais les taux d'intérêts élevés du 2^{ème} semestre 2008 n'ont pas permis de réaliser l'emprunt prévu sur cet exercice. De plus, des reports de travaux, des appels d'offres « intéressants » ainsi qu'une gestion rigoureuse des charges municipales, permettent de limiter le recours à l'emprunt à 250 000 €.

Après avoir sollicité la Caisse d'Épargne, DEXIA Crédit Local de France et le Crédit Agricole, Pierre ESTRADÉ propose de répartir la somme à emprunter de la façon suivante :

- 1) 150 000 € en emprunt à taux fixe (3,38 %) garanti 5 ans près de DEXIA Crédit Local de France sachant qu'ensuite nous pourrions, sans frais, ou le poursuivre à taux fixe sur 15 ans ou le poursuivre à taux variable sur 15 ans ou procéder à son remboursement,
- 2) 100 000 € sous forme de ligne de trésorerie près du Crédit Agricole à taux variable Euribor 3 mois majoré de 0,60 % (*soit actuellement 1,35 %*), valable un an et permettant, à cette échéance et sans frais, de mettre en œuvre les trois possibilités énumérées pour l'emprunt ci-dessus défini. Ce crédit de trésorerie absorberait celui de 50 000 € contracté pour couvrir les travaux de la 2^{ème} tranche d'adduction d'eau à Ouonck qui arrive à échéance fin octobre.

C'est à **l'unanimité** que le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre ces propositions.

IV – PROGRAMME D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX POUR 2010

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux, rappelle que nous avons déjà réalisé, via le SDEC (*syndicat départemental d'énergies du Calvados*) 3 tranches d'effacement des réseaux et en propose, pour 2010, une quatrième dénommée « quartier Concorde – phase 2 » qui couvrirait la dernière partie de la rue du Lieu Vautier, la rue des 50 Acres et celle du Haut Manoir. Il décrit la procédure que nous connaissons bien maintenant, à savoir que, dans un premier temps, nous délibérons sur un montant de travaux estimé et, qu'après résultat de la consultation des entreprises, nous délibérerons sur un montant de travaux définitif.

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement suggère que soit englobé dans ce programme 2010 l'effacement des réseaux au droit de l'avenue de Glattbach (*ex Chemin aux Bœufs*) là où seront urbanisés les terrains précédemment occupés par l'entreprise Fouchard. Cette suggestion sera étudiée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Jean-Paul DAUNOU pour un montant de participation communale estimé à 152 025,29 € avec un étalement de la dépense sur 18 ans via un emprunt réalisé par le SDEC.

Pour clore ce sujet, Pierre ESTRADÉ souligne, qu'en fonction de nos possibilités financières, il pourra arriver de passer une année sans programmer de travaux d'effacement des réseaux.

V – PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire évoque le statut des Agents en charge de la surveillance des élèves pendant l'interclasse du midi : à une époque, nous recrutons des étudiants mais cette solution n'était pas satisfaisante en raison de la mobilité de ces personnels. Nous avons alors opté pour du personnel plus stable sous contrat annuel de 10 mois et il convient maintenant de pérenniser ces emplois.

A la suite de cet exposé et Olivier SAINT-MARTIN ne participant pas au vote, c'est par **20 voix pour**, que le Conseil Municipal décide de créer 3 postes d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps partiel.

VI – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A – Compte-rendu de l'exercice des délégations confiées au Maire par le Conseil Municipal

- ✓ Sur proposition de Jean-Paul DAUNOU, renouvellement par tacite reconduction du contrat APIC relatif à l'installation des abris bus, désormais valable jusqu'en 2013, date à laquelle il sera revu.
- ✓ Sur proposition de Martine LAVENAC, Olivier SAINT-MARTIN et Maud VIDEAU, signature du CEJ (*contrat enfance jeunesse*) avec la Caisse d'Allocations Familiales. Se substituant au CTL (*contrat temps libres*), il est destiné à favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans tout en recherchant leur épanouissement et leur intégration dans la société. Il est conclu pour une durée allant jusqu'au 31/12/2012.
- ✓ Conformément à l'avenant n° 3 au contrat de DSP Baronnies approuvé par le Conseil Municipal le 14/09/2009, signature avec AGACSBO d'une convention permettant à la commune de verser à AGACSBO/DSP Baronnies une subvention d'équilibre de 12 669 € TTC pour couvrir le déficit de l'Exercice 2008.

B – Complément des délégations confiées au Maire par le Conseil Municipal : autorisation de procéder à la réalisation des emprunts prévus au budget

Afin d'être réactif très rapidement en matière de réalisation d'emprunts pour pouvoir bénéficier des intérêts les plus faibles, c'est à **l'unanimité** que le Maire est autorisé à procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts étant entendu qu'il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors de sa plus prochaine réunion.

VII – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Martine LAVENAC, Premier Maire Adjoint chargé de la Culture et de la Jeunesse, informe que, le 18/09/2009, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie pour étudier l'offre remise par l'AGACSBO pour la gestion du Domaine de la Baronnies en délégation de service public. Après examen, elle a émis un avis favorable pour lui confier cette mission. Nous sommes maintenant en période de négociation du contrat de délégation de service public et le Conseil Municipal, au cours de sa réunion du 30 novembre prochain, aura à autoriser le Maire à signer ce contrat.

D'autre part, elle communique une modification au sein de la Commission Culture et Jeunesse en ce sens que Sophie HOCHET quitte la Commission Politique Sportive pour intégrer la Commission Culture et Jeunesse en remplacement d'Alexis CUIROT démissionnaire.

Elisabeth DURAND, Maire Adjoint chargé des Affaires Sociales et des Affaires Scolaires, indique que le RAM (*relais d'assistantes maternelles*) est maintenant opérationnel et qu'une première animation sur le thème du goût a eu lieu aujourd'hui au centre socioculturel en présence de 3 assistantes maternelles et de 7 enfants. Une autre animation aura lieu demain à ÉTERVILLE. Elle rappelle que le RAM (*commun aux deux communes*) sera inauguré samedi prochain à 11 h à ÉTERVILLE.

Sophie HOCHET, Maire Adjoint chargé de la Communication, précise que la Commission Communication mène depuis quelques mois une réflexion importante sur le bulletin municipal. Elle est en mesure ce soir d'informer que notre bulletin municipal pourrait paraître 4 fois dans l'année, sera saisonnier (*printemps, été, automne, hiver*) avec une pagination de 16 pages contre 24 actuellement, l'objectif étant de lisser l'information sur l'année. Il sera doté d'une nouvelle charte graphique plus dynamique et plus moderne. Pour atteindre l'équilibre budgétaire, il a été proposé de procéder à l'insertion d'encarts publicitaires et c'est l'entreprise SONORCOM (*notre prestataire actuel*) qui a été retenue ; elle assurera le démarchage près des entreprises brettevillaises. Pour le prochain bulletin, les articles sont attendus pour le 13 novembre au plus tard.

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement :

- informe que Caen la Mer organise un séminaire foncier le 12 novembre prochain à COLOMBELLES sur le thème « actions foncières au service de projets » à destination des Élus communautaires et des Élus communaux concernés par l'urbanisme,
- indique que les informations contenues dans le compte rendu de la Commission Urbanisme du 09/09/2009 communiqué au Conseil Municipal au cours de sa réunion du 14/09, sont toujours d'actualité puisque nous n'avons pas, à ce jour, pas enregistré le dépôt d'une demande de permis de construire sur les terrains de l'ex entreprise ENCE avenue de Woodbury et que celui relatif à l'urbanisation des terrains précédemment occupés par l'entreprise Fouchard est toujours en phase d'instruction et ne peut donc être communiqué.

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux, précise que le compte rendu de la Commission des Travaux figure dans les dossiers sur table et fait le point sur les travaux :

- ✓ dans le cadre de l'effacement des réseaux quartier Concorde – phase 1, les branchements des particuliers sont en cours, les lampadaires devraient être posés courant de ce mois,
- ✓ les travaux d'assainissement rue du Général Leclerc devraient débuter jeudi prochain,
- ✓ la rénovation de la salle du Conseil à l'étage de la Mairie avance conformément au planning et la prochaine réunion de Conseil s'y tiendra.

Dans le domaine des affaires économiques, il précise que la Commission Sécurité a émis un avis favorable à l'exploitation du Bowling.

Il informe que le 09/03/2010 aura lieu le « passage à la télé tout numérique ». Le Mont Pinson n'émettra plus en analogique ce qui donnera plus de puissance au numérique, l'émetteur du CHU qui, lui, n'émet qu'en analogique, ne fonctionnera plus. Les anciens téléviseurs devront être munis d'adaptateur d'un coût d'environ 25 à 30 € et les téléviseurs plus récents continueront de fonctionner via Internet, le câble (*mais Bretteville n'est pas concerné*) et les paraboles. Bien entendu, des réunions d'information auront lieu.

Pierre ESTRADE, Maire, indique que plusieurs réunions de bureau ont eu lieu à Caen la Mer ainsi qu'une réunion du Conseil Communautaire qui s'est tenu dans l'ESAM (*école supérieure des arts et médias*). Quelques décisions ont été prises :

- ✓ la transformation en une piste cyclable sur 4 kms d'une ancienne voie ferrée qui approvisionnait la SMN,
- ✓ en juin, déclaration d'intérêt communautaire de la reconversion du site du 18^{ème} RT et adoption à la quasi unanimité des statuts du futur syndicat mixte pour la reconversion du site. Ce syndicat sera composé de 6 délégués de Caen la Mer (*dont le Maire de Bretteville*), de 4 du Département et de 4 de la Région. C'est maintenant au Département et à la Région de les approuver.

Il confirme qu'en conséquence l'action de la commune dans la reconversion du site s'exercera, via la communauté d'agglomération, dans le cadre du syndicat qui, bien évidemment, prendra en compte tous les aspects environnementaux, sociaux et ceux liés au trafic routier. Il rappelle cependant que pour toute urbanisation de quelque nature que ce soit sur le site, il y aura lieu de réviser ou de modifier notre PLU qui, actuellement, interdit tous les types d'occupation ou d'utilisation du sol autres que ceux liés à la présence de l'aérodrome et des installations militaires. La Commission de l'Urbanisme et de l'Environnement aura à travailler sur ce sujet.

Le Comité de Suivi de la reconversion du site doit se réunir très prochainement car les derniers militaires partiront en juillet 2010 et il sera nécessaire alors d'occuper les terrains,

- cette reconversion va précipiter les études de la construction de l'échangeur et du Boulevard des Pépinières dont l'esquisse du tracé figure dans notre PLU. D'ailleurs, l'article 3 des statuts du futur syndicat (*dont une copie figure dans les dossiers sur table*) délimite son champ d'action qui débordé du site de Bretteville en y incluant le terrain d'assiette du Boulevard des Pépinières et la déviation future,
- en ce qui concerne la dépollution, l'État accepte de faire une étude dès lors qu'on lui communiquera les projets à réaliser sur le site.

Enfin, le Maire informe de la préparation d'un « Bretteville Info » qui expliquera le TAD (*Transport à la demande*), future ligne 30 qui emprunte l'itinéraire de la ligne 23 (*qui part du 18^{ème} RT*) et qui est prête à fonctionner.

Élisabeth DURAND, Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires et des Affaires Sociales, rappelle que le banquet offert à nos aînés est programmé au 22 novembre à la Baronnie.

Philippe BRIARD, Maire Adjoint chargé de la Politique Sportive, donne quelques informations :

- les « relais de l'Odon » organisés par la section athlétisme ont connu un record de fréquentation et de qualité des athlètes,
- le TCO optimise ses activités et améliore son organisation en intégrant deux nouveaux membres très actifs au Bureau ce qui facilite une meilleure répartition des tâches.

François OZENNE, Conseiller Municipal et Délégué de Caen la Mer au sein de Viacités, incite vivement les utilisateurs du bus à signaler, près de la Mairie, les dysfonctionnements qu'ils rencontrent au sujet du transport en commun. Ainsi, nous avons été alertés par un parent d'élève sur un retard le matin par rapport au transport scolaire : identifié, ce problème sera résolu très rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.